

# FORMULE DE RÉPONSE DU PRODUCTEUR NATIONAL À LA DEMANDE D'EXCLUSION D'UN PRODUIT

(Enquêtes de dommage en vertu de l'article 42 et réexamens relatif à l'expiration en vertu des articles 76.01 et 76.03 de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*)

## INSTRUCTIONS POUR LE DÉPÔT

Un producteur national qui est partie au dossier et qui désire déposer une réponse à une demande d'exclusion d'un produit, doit compléter une formule de réponse à la demande distincte pour chaque demande d'exclusion d'un produit.

**Une copie** de chaque formule de réponse à une demande d'exclusion d'un produit complétée doit être déposée pas plus tard que **midi** à la date prévue au calendrier.

Toute réponse à une demande peut être déposée auprès du Tribunal par voie électronique OU en format papier. Veuillez ne pas déposer les deux versions.

Si on dépose une réponse à une demande par voie électronique, toutes les pièces jointes *doivent* être incluses en format électronique. Les documents électroniques peuvent être déposés auprès du Tribunal au moyen de son Service de dépôt électronique sécurisé à l'adresse [www.tcce-citt.gc.ca/fr/service\\_securise\\_de\\_depot](http://www.tcce-citt.gc.ca/fr/service_securise_de_depot). Les renseignements sont entièrement chiffrés depuis l'expéditeur jusqu'au Tribunal.

Dans l'alternative, on peut déposer les réponses par courriel électronique régulier (non-sécurisé) auprès du Tribunal à l'adresse [tcce-citt@tribunal.gc.ca](mailto:tcce-citt@tribunal.gc.ca), à la condition que l'expéditeur assume les risques qui y sont associés si la réponse contient des renseignements confidentiels et à la condition que les réponses ne contiennent pas de renseignements confidentiels d'une tierce partie.

Si vous déposez en format papier, veuillez envoyer la réponse à l'adresse suivante :

Greffier  
Tribunal canadien du commerce extérieur  
15<sup>e</sup> étage  
333, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0G7

Toute partie qui souhaite désigner comme confidentiels des renseignements qu'elle dépose auprès du Tribunal doit soumettre au Tribunal deux versions des renseignements :

1. Une version confidentielle contenant tous les renseignements confidentiels et portant la mention « confidentiel » sur chaque page contenant de tels renseignements. De plus, tous les renseignements confidentiels doivent être mis en évidence au moyen d'ombragé, de caractères gras ou de crochets;
2. a) Une version publique du même document, dont tous les renseignements confidentiels ont été supprimés, si la plainte est déposée électroniquement (vous ne pouvez pas simplement masquer ou cacher les renseignements confidentiels, ils doivent être supprimés); **OU**  
b) Une version publique du document confidentiel, dont les renseignements confidentiels ont été complètement masqués, si la plainte est déposée en format papier.

Au lieu de déposer une version publique comme il est décrit en 2 a) et 2 b), vous pouvez déposer un résumé public des renseignements confidentiels. La version publique et le résumé public doivent tous deux fournir suffisamment d'informations à la partie adverse et au Tribunal pour qu'ils comprennent la nature des renseignements confidentiels.

**Dans certains cas, le Tribunal peut exiger que le conseiller juridique de la branche de production nationale dépose en même temps une copie de sa réponse à une demande auprès du Tribunal et auprès de la partie qui a déposé la demande d'exclusion. Le cas échéant, le Tribunal avisera les parties sous pli séparé.**

**Veuillez ne pas inclure cette page d'instructions lorsque vous déposez votre réponse à une demande.**

**FORMULE DE RÉPONSE DU PRODUCTEUR NATIONAL À LA DEMANDE  
D'EXCLUSION D'UN PRODUIT**

**(Remplir une formule distincte pour chacune des demandes d'exclusion)**

(Enquêtes de dommage aux termes de l'article 42 et réexamens aux termes  
des articles 76.01 et 76.03 de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*)

<b>Demandeur (nom de la société)</b>	
<b>N° de la pièce du Tribunal lié à la demande</b>	

<b>Nom de l'enquête du Tribunal :</b>	<b>Numéro d'enquête du Tribunal :</b>
<b>SOCIÉTÉ</b>	<b>REPRÉSENTANT OU CONSEILLER JURIDIQUE</b>
<b>Nom :</b>	<b>Cabinet :</b>
<b>Personne-ressource :</b>	<b>Nom du représentant ou du conseiller :</b>
<b>Adresse :</b>	<b>Adresse :</b>
<b>Téléphone :</b>	<b>Téléphone :</b>
<b>Télécopieur :</b>	<b>Télécopieur :</b>
<b>Courriel :</b>	<b>Courriel :</b>

1. Si votre société s'oppose ou ne consent pas à une partie quelconque de la demande, décrivez la partie à laquelle la société s'oppose ou ne consent pas.

--



Veillez fournir des éléments de preuve que votre société a récemment produit ou vendu, au Canada, des marchandises substituables aux marchandises décrites dans la demande. Ces éléments de preuve peuvent être des rapports de production et des factures de ventes. Dans la mesure où ces rapports ou ces factures ne renvoient pas aux marchandises décrites dans le tableau ci-dessus, veuillez fournir d'autres renseignements qui montrent que les marchandises ont été produites ou vendues. Ces éléments de preuve doivent être joints à la présente formule, afin qu'il soit possible de les associer à cette réponse particulière. Veuillez également inclure toute documentation disponible sur le produit substituable que vous avez produit et vendu.

### Capacité de production de marchandises identiques ou substituables

5. Si votre société n'a pas produit et vendu, au Canada, des marchandises *identiques* ou *substituables* aux marchandises à l'égard desquelles une exclusion est demandée, est-elle en mesure de produire ces marchandises?

Oui  Non

6. Si vous avez répondu oui, veuillez indiquer si le produit que vous pouvez fabriquer est identique ou substituable au produit à l'égard duquel une exclusion est demandée.

Identique  Substituable

7. Si vous êtes en mesure de produire un produit identique ou substituable, expliquez pourquoi vous ne l'avez pas fait. Veuillez fournir aussi des éléments de preuve de votre capacité de produire, y compris des éléments de preuve de la production et de la vente de marchandises semblables, la certification des marchandises identiques ou substituables par des acheteurs éventuels de ces marchandises, des renseignements sur la manière dont vous pouvez produire les marchandises et sur leur coût de production dans ce cas, ainsi que sur les projets de production imminente de ces marchandises ou les commandes de ces marchandises et tout autre renseignement pertinent.

8. Autres commentaires, notamment tout autre renseignement qui aidera le Tribunal à prendre une décision quant à la demande d'exclusion du produit.

Le soussigné déclare que, d'après lui, les renseignements fournis dans la présente formule sont complets et exacts.

Signature du représentant autorisé

---

Nom du représentant autorisé :

---

Titre du représentant autorisé :

---

Date :

---

Si vous avez fourni des renseignements **confidentiels**, il faut les désigner comme tels et joindre un résumé suffisamment détaillé pour qu'il soit possible de comprendre raisonnablement bien la teneur de l'information transmise.